



CP 302: Vous travaillez dans l'Horeca?

Vous allez bientôt recevoir votre prime de fin d'année !

E.R. Dominik Roland – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

Chèr(e)s Affilié(e)s de l'Horeca,

En ce début d'année nouvelle, vous allez bientôt recevoir votre prime de fin d'année.

Vous êtes travailleur à temps plein ou travailleur à temps partiel et vous avez travaillé au moins 2 mois dans une même entreprise de l'Horeca de manière ininterrompue ?

Ou bien

Vous êtes travailleur occasionnel ayant au moins 44 jours de travail (année calendrier) dans la même entreprise (et vous n'êtes pas un étudiant lié par un contrat d'occupation d'étudiants et soumis à la cotisation de solidarité) ?

Vous avez droit (au prorata) à une prime de fin d'année !

Le montant de la prime de fin d'année net sera payé aux travailleurs avant le 31 janvier 2020 suivant l'année de référence 2019.

Tous nos vœux syndicaux pour 2020 !

Vous avez encore des questions ?

N'hésitez pas à contacter votre Délégué ou un [secrétariat de la CGSLB](#).

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registerer>